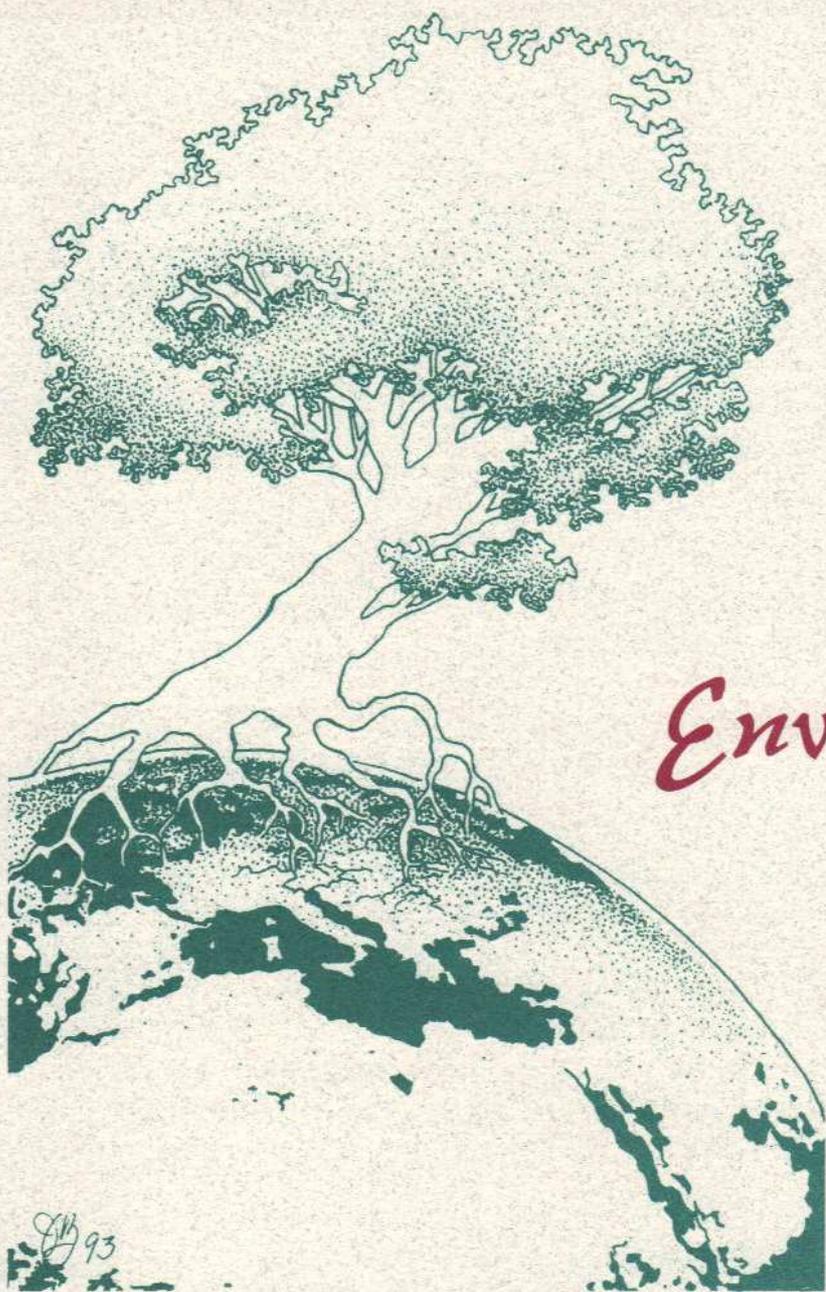




Le G.R.A.I.N.E. POITOU-CHARENTES

Groupe Régional Animation Initiation à la Nature et à l'Environnement



Charte de Qualité de l'Éducation Environnementale

A la croisée des préoccupations du GRAINE et de la DIREN l'idée d'une charte de l'Éducation Environnementale pour le Poitou-Charentes est née au printemps 92.

Des débats animés et une réflexion approfondie ont permis aux associations membres du GRAINE d'échanger et d'avancer ensemble dans leur recherche de la qualité.

Image de l'état actuel de la réflexion, ce texte se veut être à la fois un outil de référence pour les praticiens de l'Éducation Environnementale et de dialogue avec les diverses institutions.

Toutes les associations et structures signataires s'engagent à prendre en compte dans leurs pratiques des démarches mettant en œuvre les articles de cette charte.

Charte de Qualité de l'Éducation

Article 1 :

L'Education Environnementale est une composante essentielle d'une éducation globale et permanente. Elle est un droit pour tous.

Article 2 :

L'Education Environnementale concerne tout le champ éducatif dans les temps de scolarité ou de formation et de loisirs.

Article 3 :

L'Education Environnementale relève de la responsabilité de tous, éducateurs et éduqués dans la pluralité des points de vue et sans prosélytisme.

Article 4 :

L'Environnement, concept récent et évolutif, recouvre les relations d'interdépendance entre les êtres humains, leurs pratiques économiques, sociales, culturelles et les composantes naturelles du milieu.

Article 5 :

L'Education Environnementale, intégrant la complexité, favorise et utilise la diversité :

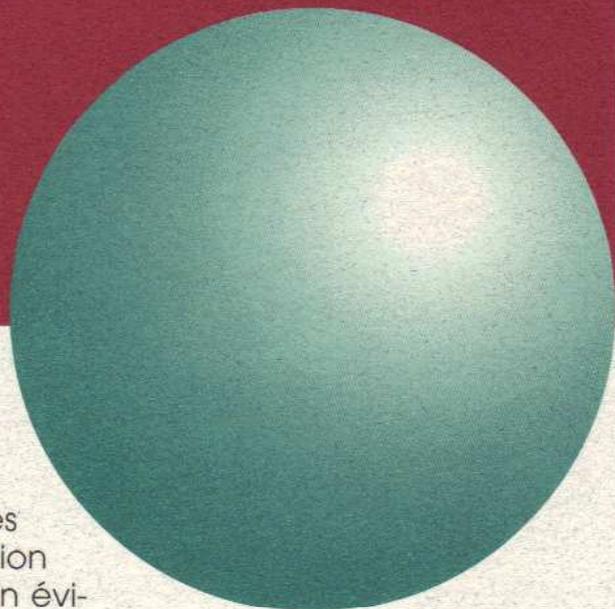
- des disciplines (scientifique et humaniste,...)
- des approches (ludique, naturaliste, sensible, sensorielle,...)
- des démarches (de découverte, expérimentale, analytique,...)
- des outils d'analyse et de synthèse (lecture du réel, représentation en système, modélisation,...)

Article 6 :

L'Education Environnementale nécessite l'acquisition de connaissances et contribue à leur structuration. Partant de problématiques locales et considérant la vulnérabilité des milieux, elle est en mesure de générer des propositions de solutions et des actions.

L'Education
Environnementale
doit permettre "d'acquérir
les connaissances, les valeurs,
les comportements et les com-
pétences pratiques nécessaires
pour participer de façon respon-
sable et efficace à la présenta-
tion et à la solution des pro-
blèmes de l'environnement, et
à la gestion de la qualité
de l'environnement"
UNESCO 1977

n Environnementale



Article 7 :

L'Education Environnementale implique une rigueur scientifique qui intègre les incertitudes, l'évolution des savoirs et permet à chacun de se forger sa propre opinion en prenant du recul par rapport aux événements et en évitant toute interprétation simpliste.

Article 8 :

Le concept d'environnement est indissociable de celui de citoyenneté. L'Education Environnementale cherche à développer des attitudes responsables face à nos actes quotidiens et à leurs conséquences.

Article 9 :

L'Education Environnementale considère l'être humain dans sa globalité et son unicité. Elle s'appuie sur des méthodes faisant appel aux notions de projet, de contrat, d'implication, de plaisir, de confiance, de solidarité.

Article 10 :

L'Education Environnementale cherche à promouvoir des notions de citoyenneté terrestre et de développement économique durable, respectueux des équilibres écologiques.

Article 11 :

La formation des praticiens de l'éducation environnementale doit leur permettre de maîtriser des démarches actives, de concevoir des outils pédagogiques adaptés aux différents publics.

Ces démarches et outils visent à l'appropriation des connaissances et des concepts permettant de mieux comprendre les enjeux et d'y faire face.

Cette formation les mettra en capacité de jouer un rôle d'initiateur, de médiateur dans la conception et la mise en œuvre de projets respectant la complémentarité des approches et des compétences.

Les actions de formation utiliseront ces mêmes méthodes dans le cadre d'un partenariat qui visera un équilibre entre "l'éducatif" et "l'environnemental".



Charte élaborée
collectivement par
le GRAINE

Groupe Régional
Animation Initiation à la
Nature et à l'Environnement
97 bis, rue Cornet 86000 Poitiers
E.mail : grainepc@educ-envir.com
Web : http://www.educ-envir.com/Graine_PC

Le mot de la DIREN

La demande en éducation environnementale émanant de publics nombreux et variés, se fait pressante. Beaucoup d'organismes tentent, par des stages, des sorties ou toute autre démarche, de répondre au mieux à ce besoin.

Dans ce contexte, la charte de qualité de l'éducation environnementale élaborée par le G.R.A.I.N.E. POITOU-CHARENTES, contribue à garantir sérieux et compétence de la part des praticiens de l'éducation. Je relève avec satisfaction qu'elle en appelle à la rigueur scientifique, au sens de la responsabilité et aussi à la citoyenneté. Je sais qu'elle résulte d'une longue concertation, c'est pour moi un gage d'ouverture et d'efficacité.

Le Directeur Régional de l'Environnement.

J.L. BESEME en 1992

Le mot de l'ADEME

Cette charte de qualité de l'Education Environnementale élaborée par le GRAINE POITOU-CHARENTES, se veut être un outil de référence pour les praticiens de l'éducation environnementale.

Le travail effectué collectivement par le GRAINE et le succès rencontré auprès des structures éducatives en est une preuve.

Je ne peux qu'adhérer à la démarche engagée afin qu'ensemble nous cherchions à promouvoir les notions de citoyenneté et de développement durable si chères à l'Ademe.

Le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

J.P. MORISSET en 1992

Ont signé cette Charte du GRAINE Poitou-Charentes en 1992 :

ADPSE - Association de Défense et de Protection des Sites et Environnement - Dangé St Romain (86) ; **AGIEM** - Association Générale des Institutrices et des Instituteurs des Ecoles Maternelles - Paris (75) ; **ARPRONAT** - Association Régionale pour la Nature en Poitou-Charentes - Marennes (17) ; **CEMEA** - Union Régionale ; **Centre de Découverte P.E.P.** - Aubeterre (16) ; **Centre de plein air M.J.C.** - Lathus (86) ; **Charente Nature** - Angoulême (16) ; **C.I.M.** - Centre International de la Mer - Rochefort (17) ; **CINEV** - Centre Initiation Nature Environnement Vienne - Vouneuil sur Vienne (86) ; **CPIE** - Centre Permanent Initiation Environnement - Charente Maritime - Fouras (17) ; **CPIE** - Centre Permanent Initiation Environnement - Gâtine Poitevine - Coutières (79) ; **Ferme pédagogique des Vallées** - St Amand de Montmoreau (16) ; **Foyers Ruraux** - Confédération Régionale ; **FRANCAS** - Union Régionale ; **GODS** - Groupe Ornithologique Deux Sèvres - Niort (79) ; **Idée du Milieu** - Lezay (79) ; **Le Marché Vert** - Lezay (79) ; **Léo Lagrange Jeunes** - Angoulême (16) ; **Les Tricoles** - **Centre de Classes de Mer** - St Pierre d'Oléron (17) ; **Loup-Garou** - Lezay (79) ; **LPO Vienne** - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Poitiers (86) ; **Ligue Française pour la Protection des Oiseaux** - Rochefort (17) ; **Maison pour Tous (E.P.I.)** - St Florent Niort (79) ; **Marais aux Oiseaux** - Dolus d'Oléron (17) ; **Musée Agricole des Ruralies** - Prahecq (79) ; **ODCE Charente** - Office Départemental Coopération à l'Ecole - Angoulême (16) ; **ORCADES** - Poitiers (86) ; **Prom'Haies** - Poitiers (86) ; **Relais Nature de la Moulinette** - Aytré (17) ; **Réseau Education Nature de la FRAPNA** - Isère (38) ; **Roulottes et Nature** - Romagne (86) ; **SEPRONAS** - Société Etude Protection Nature Aunis Saintonge - La Rochelle (17) ; **SOS Rivières** - St Jean d'Angély (17) ; **UFCV** - Délégation Régionale ; **Vienne Nature** - Poitiers (86).